la cgt
France Travail
Pays de la Loire

RAPID'INFO CSE

25 septembre 2025



Point d'étape : mise en œuvre de la loi Plein Emploi dans notre région

La CGT a exposé de vives inquiétudes concernant la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, **renforçant la nécessité d'abroger cette loi**. Nous dénonçons le fossé entre la présentation faite en instance et la réalité du terrain dans les agences.

La CGT réaffirme que **l'inscription à France Travail doit rester une démarche volontaire**. L'orientation n'est pas facilitée et l'entrée en parcours pas toujours rapide.

Une pression très forte est exercée sur les conseillers pour faire signer le nouveau "contrat d'engagement", ce qui mène à des **dérives contraires au droit des contrats**, comme des signatures par téléphone ou à la place des privés d'emploi.

Accompagnement intensif : Cet accompagnement, prévu pour une durée de six mois, est inadapté pour résoudre des problématiques longues, comme l'apprentissage du français pour les personnes allophones. Cette durée limitée conduit à une sélection des demandeurs d'emploi, où les plus en difficulté sont exclus et redirigés vers des portefeuilles "guidés ou suivis".

Portefeuilles "agiles" : L'idée que la majorité des demandeurs d'emploi (près de 80% selon la DR) est autonome et n'a besoin que d'un suivi numérique et ponctuel est un "leurre". La CGT soutient que cette vision ne correspond pas à la réalité du terrain et néglige les besoins réels d'accompagnement des privés d'emploi.

Procédures de Sanctions : La CGT dénonce l'objectif clairement affiché par la direction d'augmenter le nombre de contrôles et, par conséquent, de sanctions. **Cette politique met en difficulté les conseillers et prive les personnes de leur revenu de subsistance.**

En conclusion, **la CGT qualifie cette loi d'idéologique et inéquitable, qui cible les plus pauvres et les plus précaires (notamment les allocataires du RSA), tout en continuant à verser des aides publiques massives aux grandes entreprises sans contrepartie**

Déclaration préalable de la CGT

Mardi 16 septembre, le directeur général a présenté « en direct avec vous » ses priorités aux agents de France Travail. Que dire du jour de ce rendez-vous ? Thibaut Guilly n'est-il pas disponible le jeudi après-midi ou est-ce le signe d'une méconnaissance du quotidien des agents et de la planification des rendez-vous ?
Le discours du DG, empreint de déni et de mépris sur le « détendez-vous » a choqué l'ensemble des agents et quel que soit le niveau hiérarchique. Les nombreux commentaires dans l'intranet sont éloquents.
Pour la CGT, la politique présentée par la DG est hors sol, démagogique et irresponsable, avec un mépris des instances de représentation du personnel et des agents.
Les priorités affichées par la direction masquent une politique d'austérité dont le Plan d'Efficience est l'illustration, une volonté d'accroître la privatisation de nos missions et la territorialisation, dans le droit fil de la Loi Plein Emploi....***La suite sur notre site***.

Toutes et tous en grève le 2 octobre !

Nantes Centre

A ce stade, il est difficile de mesurer les effets du plan d'action (médiation, formations,...) déployé par la direction sur l'agence de Nantes Centre.
La CGT reste attentive à l'évolution de la situation.

Point RH : jours mobiles direction

Les jours de ponts employeurs pour l'année 2026 sont :

- Le vendredi 2 janvier 2026
- Le vendredi 15 mai 2026
- Le lundi 13 juillet 2026

Droit de grève

La CGT rappelle que le droit de grève **est un droit constitutionnel** et qu'à ce titre, toute pression subie relève d'une **entrave grave et donc inadmissible.**

ON LACHE RIEN !

LA CGT FRANCE TRAVAIL PAYS DE LA LOIRE A DÉPOSÉ UN PRÉAVIS DE GRÈVE.

TOUS EN GRÈVE LE 02 OCTOBRE 2025

Contacter la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@francetravail.fr
Les élus : Diane Oble, Laurence Day, Géraldine Cottenceau, Hugo Boistier, Dimitri Magnier, Sandrine Dumange
La représentante syndicale : Mélanie Pineau